

Sensibiliser les enfants aux dangers du Web**Le contexte de l'innovation**

Les usages d'Internet se développent dans tous les domaines et dans toutes les classes de la population. Les jeunes sont sans doute les utilisateurs les plus importants en nombre et en diversité dans les usages, mais ces derniers ne sont pas sans risque.

L'idée innovante

La ville de Vannes propose des sessions de sensibilisation aux dangers du Web au sein des écoles élémentaires. L'idée est de prévenir les enfants potentiellement concernés par les risques d'Internet avant même qu'ils ne deviennent des utilisateurs réguliers. Les groupes bénéficient des apports d'une animatrice multimédia et d'une juriste.

L'objectif recherché

Les classes ciblées sont les classes de CM1 et CM2. L'objectif est de balayer l'ensemble des pratiques à risque pour bien préparer les enfants aux usages et leur expliquer les règles juridiques qui s'appliquent. Les parents ont également beaucoup d'interrogations sur Internet et sur ce qu'en font leurs enfants. Une réunion de restitution avec les adultes intéressés est proposée après la rencontre avec les élèves. Il s'agit d'accompagner les utilisateurs dans les usages des T.I.C. en évitant que les craintes ne prennent le dessus sur les apports d'Internet.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

La ville de Vannes travaille en partenariat avec la Maison du Droit sur ce projet. L'inspection d'académie a été associée lors des réflexions en amont. L'opération s'inscrit dans la continuité de l'action « Dangers du Web » menée depuis deux ans auprès de collégiens et de leur famille. Cette action se décline en deux temps forts : conférence / échanges avec les collégiens au sein de leur établissement
Animation : centre multimédia Médiacap (usages et dangers potentiels) et Maison du Droit (réglementation et droit)
soirée conférence/débat ouverte à tous avec l'intervention de représentants de la justice, d'avocats, de policiers, de psychologues, d'associations familiales et de techniciens. Une centaine de personnes sont présentes.
Une expérimentation sur le même thème a été souhaitée par la municipalité au sein d'une école. Elle a eu lieu en juin.
Eu égard au sentiment général très positif, le dispositif va être étendu à toutes les écoles élémentaires vannetaises en 2010-2011 : 14 écoles publiques, 12 écoles privées.
Une convention sera passée dès la rentrée avec la Maison du Droit afin de définir les modalités techniques et financières de son intervention.

Le contenu de la réalisation

La sensibilisation aux dangers du Web pour le public jeune permet de cadrer les pratiques en prévenant sur les risques encourus. La session de sensibilisation est animée conjointement par une animatrice du centre multimédia principal de la mairie (Médiacap) et une juriste de la Maison du Droit (structure associative de renseignement juridique).

- Six sujets majeurs sont traités :
 - les contenus illicites, pornographiques et choquants (poussés par le biais de fenêtres d'appel ou accédés par hasard) : photos de sexe, vidéos pornographiques, images violentes

